1. Sécurité

La criminalité de droit commun reste faible en Slovénie mais l**e risque sismique** y est omniprésent. Certaines régions du pays sont particulièrement concernées :

- La région de la Rivière Soča (et la Furnalie italienne), région la plus sensible (ouest du pays) ;
- La région de Ljubljana ;
- La région de Krško, Brežice (sud-est du pays)

En 2017, l'Ambassade a mis en place des **outils de communication visant à sensibiliser les Français au risque sismique**. Ces informations contiennent les consignes à respecter en cas de séisme. Elles ont été mises en ligne sur le site Internet du poste, affichées notamment dans la salle d'attente et sont distribuées aux personnes s'inscrivant au registre.

La Slovénie est découpée en 4 îlots de sécurité, qui comprennent chacun un chef d'îlot et un adjoint. Ces volontaires participent activement au comité de sécurité.

2. Français inscrits au Registre

Inscrits au registre (au 31 décembre 2017)	732
Double-nationaux	428 (Franco-Slovènes)
Nombre de non-inscrits	Environ 200

Le nombre d'inscrits a doublé depuis 2000.

Les non - inscrits sont principalement des étudiants ERASMUS, qui séjournent en Slovénie pour des périodes de trois à six mois, ainsi que les employés de l'usine Renault-Revoz qui ont des contrats de courte durée.

3. Français de passage

Chaque année, un grand nombre de touristes se rendent en Croatie par la route (environ 200 000) et traversent à cette occasion la Slovénie. Certains ignorent qu'en quittant la Slovénie par la frontière avec la Croatie, ils quittent aussi l'espace Schengen. Ils sont souvent refoulés à la frontière car ils voyagent **sans document de voyage ou avec des documents périmés** et se tournent alors naturellement vers le poste.

Le rétablissement le 7 avril 2017 des contrôles systématiques aux frontières extérieures de l'espace Schengen et donc à la frontière entre la Slovénie et la Croatie a eu un fort impact sur l'activité de la section consulaire. La mise en place de ces contrôles, qui concernent également les citoyens de l'union européenne, a eu pour conséquence un allongement des délais d'attente aux frontières et une augmentation du nombre d'appels de la part des ressortissants français (plus de 200 appels cet été - soirs et week-end compris - et environ 250 visites).

Pour chaque cas traité, la section consulaire fait preuve de pédagogie et renseigne les usagers au maximum. Au total 56 déclarations de perte ou de vol, 17 laissez-passer et 13 passeports d'urgence ont été délivrés à l'été 2017, ce qui représente la quasi-totalité des titres provisoires délivrés sur l'année.

4. Difficultés fréquemment rencontrées

- Les Français, résidents comme touristes, n'ont plus besoin de posséder une autorisation de séjour. S'ils séjournent chez des amis ou de la famille, ils sont toutefois tenus de **s'enregistrer dans les 3 jours au poste de police le plus proche**. A défaut, une amende de 400 € peut leur être infligée.
- **En cas d'hospitalisation**, l'Ambassade peut être amenée à venir en aide aux ressortissants Français pour leur permettre de contacter leurs familles ou leur assurance. Elle sert également d'intermédiaire/interprète avec les services hospitaliers slovènes.

- **La vignette est obligatoire pour circuler sur les autoroutes et voies rapides slovènes**. En cas de non-paiement de l'amende (300€), les autorités slovènes sont autorisées à saisir les papiers du véhicule et les documents d'identité des contrevenants étrangers. Nos ressortissants déplorent souvent le manque d'information à l'entrée du territoire slovène. Les renseignements utiles sont disponibles sur le site internet du poste et les conseils aux voyageurs.

  Depuis le 1er avril 2018, les poids lourds doivent utiliser le système de **péage électronique DarsGo** pour circuler sur les autoroutes et voies rapides slovènes. Ce poste a mis en place une campagne de communication en amont afin d'informer les utilisateurs du réseau autoroutier slovène.

5. Activité consulaire

Visiteurs

En 2017, la section consulaire a reçu **847 visiteurs**, soit 200 de plus qu'en 2016. Un pic important est constaté chaque été, pendant la période touristique.

Elections

- **465 électeurs inscrits sur la liste électorale de Ljubljana en 2017.**
- Un **bureau de vote** a été ouvert à l'Ambassade pour les **élections présidentielle et législatives de 2017** (quatre tours de scrutin).

Aide à la scolarité / aide sociale en Slovénie

- 11 demandes de bourses déposées pour l'année scolaire 2017/2018.
- 1 allocataire perçoit une allocation d'enfant handicapé avec une aide continue.
- 600 € d'aides ponctuelles attribuées en 2017.

Documents et titres d'identité et de voyage délivrés en 2017 :

CNIS	PASSEPORTS BIOMETRIQUES	PASSEPORTS D'URGENCE	LAISSEZ-PASSER	DECLARATION PERTE/VOL
60	89	17	28	87

Documents d'état civil établis en 2017

ACTES DE NAISSANCE	ACTES DE RECONNAISSANCE	ACTES DE MARIAGE	ACTES DE DECES	PACS
16	5	12	4	1

Visas

Depuis 2008, l'Ambassade de France en Autriche traite les demandes de visas du poste.

Détenus

L'Ambassade apporte son soutien aux Français incarcérés en Slovénie, dans la limite de ses compétences en matière de protection consulaire.